

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE SOUTIEN DE L'UEMOA
A LA FORMATION ET A LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE**

Edition 2014-2015

1. Objet

En exécution du Traité de l'UEMOA en matière de développement des ressources humaines, la Commission a mis en place un programme de soutien à la formation et à la recherche. Le présent appel à candidatures vise à présélectionner les bénéficiaires de ce soutien, qui est accordé pour une période de douze mois non prolongeable, non renouvelable et non soumise à report.

Peuvent faire acte de candidatures, toute personne physique qui remplit les conditions suivantes :

- Etre ressortissant d'un des Etats membres de l'UEMOA ;
- Etre âgé de 40 ans au maximum ;
- Disposer d'une préinscription pour entreprendre une formation de niveau (Master....) dans un établissement d'enseignement supérieur public ou communautaire (école inter-états) implanté sur le territoire de l'Union, ou être en année de thèse ;
- Être titulaire d'une maîtrise, d'un Diplôme d'Etudes Approfondies, d'un Master ou un doctorat.

Les domaines prioritaires sont les suivants :

- Sciences de l'Ingénieur,
- Expertise Comptable,
- Santé publique,
- Education,
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

2. Formulaire de candidature

Les personnes intéressées à faire acte de candidature sont invitées à **remplir le formulaire de candidature en ligne** sur le site internet de l'UEMOA, à l'adresse suivante : <http://www.uemoa.int> (section Recrutement), jusqu'au **jeudi 15 mai 2014**.

3. Composition du dossier de candidature en cas de présélection

Les candidats présélectionnés seront informés individuellement par mail et leur liste sera publiée sur le site de l'UEMOA au mois de juillet 2014. Aux fins de la sélection définitive des futurs bénéficiaires, ces candidats présélectionnés seront invités à transmettre les pièces complémentaires suivantes :

1. Un curriculum vitae (02 pages maximum) ;
2. Une copie légalisée du dernier diplôme obtenu ;
3. Le relevé des notes obtenues à ce diplôme ;
4. Un certificat de nationalité ;
5. Le chronogramme de la thèse (uniquement pour les formations doctorales) ;
6. Une facture pro forma fournie par l'établissement d'accueil, indiquant les différents frais : inscription, scolarité, laboratoire... ;
7. Une attestation d'inscription ou de réussite au concours d'entrée dans l'établissement sollicité.

4. Publication des résultats définitifs

La liste définitive des bénéficiaires du soutien de l'UEMOA sera publiée au plus tard au mois d'août, sur le site www.uemoa.int Pour la consulter, cliquez sur l'onglet « Communiqués » et allez à « La Commission de l'UEMOA ».

TRES IMPORTANT

- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- Les candidats n'ayant pas obtenu au minimum la mention « assez bien » ou la moyenne de 12/20 au dernier diplôme, ne sont pas acceptés.
- En dehors du présent appel à candidatures, aucune suite ne sera donnée à toute autre demande de soutien adressée à la Commission de l'UEMOA.
- Le soutien de l'UEMOA est accordé pour une période de **douze mois** non prolongeable, non renouvelable et non soumise à report. ✓

05 MAR 2014

Le Président de la Commission

